

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf février, le Conseil Municipal de la commune de Villers-lès-Nancy s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François WERNER, Maire.

### Etaient Présents :

M. WERNER François, M. CHARDON Alain, Mme DELUCE Marie-Claude, M. AIRAUD Olivier, Mme CHONE Sandrine, M. BEGOUIN Didier, Mme FLECHON-PAGLIA Christine, Mme IDOUX Gisèle, M. PALTZ Gérard, Mme LORRAIN Annie, Mme MICHENON Annie, Mme PIERRON Véronique, Mme CHIPOT Marie-Hélène, M. TRASSART Jean-François, M. MATHIEU Laurent, M. MISERT Jean-Marc, Mme RAMPONT Valérie, M. FOLTZ Bertrand, Mme ENGEL Nathalie, Mme TEIXEIRA Stéphanie, Mme HERMOUET-PAJOT Jacqueline, M. CARD Michel, M. KOBUTA Jean-Michel, M. MOUGIN Daniel

### Etait Excusée :

Mme MARNIER Marie-Christine

### Procurations :

M. SCHWEITZER Michel	avait donné procuration à	Mme IDOUX Gisèle
Mme CHARBONNET Virginie	avait donné procuration à	M. CHARDON Alain
M. KLOPP Stéphane	avait donné procuration à	M. PALTZ Gérard
M. SOLA Laki	avait donné procuration à	Mme ENGEL Nathalie
M. FAIVRE Patrick	avait donné procuration à	Mme DELUCE Marie-Claude
M. JACQUEMIN Pascal	avait donné procuration à	M. KOBUTA Jean-Michel
Mme GUERY Maryse	avait donné procuration à	Mme HERMOUET-PAJOT Jacqueline
M. SURGET Claude	avait donné procuration à	M. MOUGIN Daniel

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Mme Stéphanie TEIXEIRA a été élue en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Il invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et consignées dans le registre tenu à leur disposition, et propose l'approbation du procès verbal des décisions du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.

### **DELIBERATION N° 01 - ATTRIBUTION À MONSIEUR GILLES PUDLOWSKI DU TITRE DE "CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE VILLERS-LÈS-NANCY"**

**Rapporteur : JF. TRASSART**

Dans son ouvrage intitulé « *Les Chemins de la Douce France* », paru en 1996, Monsieur Gilles Pudlowski, né le 15 novembre 1950 à Metz, journaliste et écrivain renommé, critique littéraire et chroniqueur gastronomique, a écrit de très belles lignes sur Villers-lès-Nancy et sur la citoyenneté française.

Ce texte lui a été inspiré par l'enterrement au cimetière de Villers-lès-Nancy de son père, Jacques Pudlowski (1916-1989), juif polonais originaire de Lodz, arrivé en France à l'âge de sept ans. Le chapitre se conclut par « *le serment de Villers* », vœu de « *poursuivre le chemin tracé par lui (...) dans la grande quête du pays de France (...)* » .

Cette mise en valeur simultanée des paysages de Villers-lès-Nancy et du sentiment d'attachement à la France, sous la plume de Gilles Pudlowski, contribue à la notoriété de notre commune et à la promotion des idéaux républicains et humanistes que la municipalité réaffirme particulièrement, chaque année, à l'occasion de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté

française.

Les conditions sont donc réunies pour décerner à Monsieur Gilles Pudlowski le titre de « Citoyen d'honneur de la Ville de Villers-lès-Nancy ».

A cette occasion, la commune sera appelée à prendre en charge les frais de déplacement liés à la venue de Monsieur Pudlowski.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution du titre de « Citoyen d'honneur de la Ville de Villers-lès-Nancy » à Monsieur Gilles Pudlowski.

#### **DELIBERATION N° 02 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

**Rapporteur : A. CHARDON**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent procéder, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice, à la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce dernier a pour objet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité et de permettre aux élus de débattre sur les grandes orientations budgétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018 au vu du document joint en annexe ainsi que de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

La séance est levée à 22 h 00.



François WERNER